



Changement des compteurs d'eau - travaux supplémentaires

Par **Justbenoit**, le **16/03/2012** à **11:54**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un petit appartement et l'administrateur de la copropriété vient de me faire savoir que les compteurs d'eau doivent être changés (coûts pris en charge par la copropriété). Le souci, c'est qu'il va falloir casser une bonne partie de la faïence dans ma cuisine (que je viens de refaire à neuf il y a un mois) et remettre de la faïence après. Coût des opérations : environ 400 €. L'administrateur me dit que ce n'est pas à la copropriété de supporter ces coûts. Qu'en est-il ?

Merci par avance.

Par **pieton78**, le **19/03/2012** à **18:16**

L'administrateur doit-être un syndic qui a une formation juridique.

Pour savoir ce qu'il faut faire pour changer votre compteur demandez à un plombier (celui qui a le marché de remplacement)

Procurez-vous quelques carreaux pour le cas où il faudrait qu'il agrandisse le passage.

En principe ce n'est pas à vous de payer les suppléments à la pose du compteur même si des travaux supplémentaires sont nécessaires. Le devis du plombier est global et doit tenir compte des travaux nécessaires au remplacement de tous les compteurs.